

Compilation des questions – processus de participation citoyenne pour l'élaboration du 3^{ème} Plan de gestion de l'eau (PGE 2022-2027)

Questions? Commentaires ou suggestions?	Réponses/ réactions de BE	Réponse apportée par
Le plan de gestion de l'eau peut-il également impacter le code de construction (par exemple: imposer des dispositifs de récupération d'eau de pluie, de minimisation du gaspillage d'eau des sanitaires)?	Le Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021, a été approuvé par le Gouvernement n'a pas de valeur réglementaire mais s'impose toutefois aux autorités publiques quant aux résultats à atteindre. Donc il peut impacter le « code de la construction » de manière indirecte en suggérant des modifications dans les textes réglementaires en lien avec l'urbanisme et l'aménagement du territoire (CoBAT, RRU). Cela donne un poids lorsque ces textes font ou feront l'objet de révision comme c'est le cas actuellement du RRU (règlement régional d'urbanisme).	Bruxelles Environnement
Maximiser la récupération de l'eau de pluie et la minimisation du gaspillage de l'eau.	Le Plan de Gestion de l'Eau 2016-2021 comporte tout un volet sur l'utilisation rationnelle de l'eau. Cela comporte des actions qui favorisent l'utilisation d'eau « de second circuit » ou d'eau non potable pour des usages adaptés (pluie, grise, ...). Il y a aussi des actions prévues pour encourager l'économie d'eau dans le bâtiment. La question du gaspillage des eaux pompées à l'occasion des chantiers de génie civile sera abordée.	Bruxelles Environnement
J'habite dans une petite copropriété (immeuble de 1950). Nos moyens sont limités. Que pouvons-nous faire pour améliorer la gestion des eaux de pluie, qui pour le moment sont rejetées à l'égout, et existe-t-il des primes pour nous y aider, notamment lors du renouvellement projeté des corniches?	La question posée aborde deux points différents : → D'abord comment améliorer la gestion des eaux pluviales ? Deux solutions sont envisageables : a) La récupération des eaux pluviales (qui se dimensionne suivant les petites pluies et donc n'apporte pas grand-chose par rapport à la saturation des réseaux mais en revanche permet d'économiser la ressource et de limiter l'utilisation des déversoirs d'orage) ; b) La déconnexion des toitures de l'égout pour infiltrer l'eau dans le jardin (qui vise à répondre aussi aux pluies intenses et donc répond également à la lutte contre les inondations)	Bruxelles Environnement

	<p>En rénovation la récupération peut couter cher en fonction des systèmes utilisés (si on parle d'une réutilisation pour se connecter aux WC) ; autant la déconnexion permettant l'infiltration peut se faire à faible coût. S'il y a un jardin en intérieur d'ilot, alors il est pertinent de couper les gouttières et de réorienter le flux d'eau vers les espaces infiltrant).</p> <p>➔ Pour la partie de la question qui concerne les aspects financiers, quelques aides existent en région bruxelloise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout d'abord les primes à la rénovation de l'habitat qui sont à demander à Urban Brussels. Ces primes permettent de financer des travaux pour des citernes de récupération - Il est également intéressant de se renseigner si des primes communales existent. C'est le cas par exemple pour la Ville de Bruxelles - Pour terminer, des citoyens peuvent se mobiliser et proposer un projet dans le cadre de l'appel à projets « Inspirons le quartier ». Cet appel à projets permet un financement à l'échelle du projet et un accompagnement d'une asbl 	
<p>Importance de la javellisation excessive et impact du chlore sur la santé</p>	<p>Le chlore est ajouté comme désinfectant en sortie d'usine d'eau potable (chloration). Il permet d'éviter une contamination de l'eau par les bactéries lors de son transport jusqu'au robinet. Les normes d'eau potable en Région de Bruxelles-Capitale sont : concentration maximale de chlore libre résiduel : 250 µg / L A ces concentrations, il n'y a pas de risque pour la santé. La concentration est surveillée 24h/24h par Vivaqua.</p> <p>Le problème sanitaire souvent évoqué concerne les sous-produits halogénés qui sont produits lors de la combinaison du chlore et de la matière organique. La matière organique est présente dans les eaux de surface (ce problème n'est donc pas d'application lors de captage dans les eaux souterraines). Lorsque l'eau est prélevée dans une rivière (Tailfer prélève l'eau de la Meuse), l'eau est désinfectée par ozonation plutôt que par chloration. Les concentrations en matière organique de l'eau sont diminuées fortement par différents traitements (ozonation et filtration sur charbon actif) avant une chloration finale pour maintenir un pouvoir désinfectant dans lors du séjour de l'eau dans les conduites.</p> <p>Ces sous-produits de dégradation sont également normés par la directive européenne sur les eaux potables. Les eaux de distribution bruxelloises sont largement en-dessous des seuils définis. Il n'y a donc pas de risque sanitaire via les eaux du robinet.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

Il n'y a pas de risque dans les piscines bruxelloises car elles sont toutes contrôlées.

Concernant l'utilisation domestique de la javel, il faut respecter les règles de dilution indiquées sur les étiquettes des produits et utiliser des gants. Son utilisation fréquente et en ne respectant pas les mesures d'utilisation peuvent générer des problèmes dermatologiques voir respiratoires. En temps de pluie, une partie de l'eau usée est déversée, sans traitement, dans la Senne ou le Canal. La Javel est nocive pour l'environnement aquatique. Il est donc préférable de substituer la Javel à d'autres produits plus respectueux de l'environnement (percarbonate de sodium, vinaigre blanc, bicarbonate de soude, savon de Marseille, jus de citron...)

Javel : Mélange d'hypochlorite (ClO^-) et de chlorure de sodium

Source d'information : E. Chauveheid, Le contrôle des sous-produit halogénés dans l'eau potable, Journées Information Eaux, Poitiers, 2002

Pourquoi BE ne répond pas à la demande depuis 20 ans de définir la norme de pluie d'orage à 100 mm d'eau sur une heure (100 litres/m²/h en 1 h) ? Justifier la réponse svp. La Commune d'Auderghem adopte 50 mm en 30 minutes, mais c'est moitié moindre sur une heure et inférieur aux 80 mm en 40' déjà observés (débit de pointe de 120 mm).

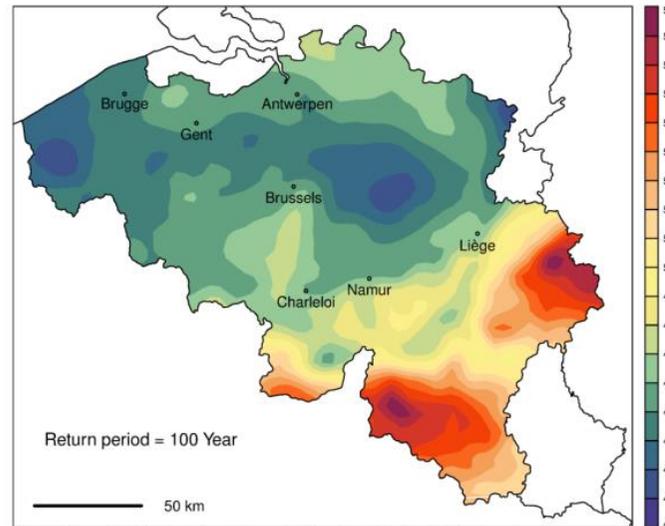


Fig. 6 : Exemple d'information IDF spatialisée. Quantité de précipitations (mm) pour une durée de 1h et une période de retour de 100 ans (Figure 9 de Van de Vyver, 2013).

Bruxelles
Environnement

Eléments de contexte :

Pour dimensionner objectivement les ouvrages de gestion des eaux pluviales et des eaux résiduaires urbaines, il convient de fixer les limites de fonctionnement du système. Il n'est – économiquement parlant – pas raisonnable de reprendre l'entièreté du ruissellement des évènements pluvieux les plus rares dans les ouvrages de gestion du ruissellement. La définition du degré de protection souhaité se fait soit par comparaison des coûts d'investissements par rapport aux coûts des dégâts évités, soit plus généralement par référence à une fréquence où le système de gestion des eaux pluviales fait défaut et que l'autorité assume.

On utilise la notion statistique de « temps de retour ». Une base de dimensionnement impliquant une pluie de temps de retour de 10 ans exprime qu'une telle précipitation ne sera égalée ou dépassée au même endroit qu'en moyenne tous les 10 ans. Sur cette base, on tolère que les ouvrages de gestion des eaux aient 10% (1/10 ans) de chance de défaillir dans l'année et ne puissent reprendre l'entièreté du ruissellement. Si le temps de retour choisi est de 20 ans, cela correspond donc à un risque de défaillance annuel de 5% (1/20 ans).

Eléments de réponse :

La norme : TR20 ans (en 1h, c'est 29.6 mm, en 4h c'est 44,3 mm,...)

Votre proposition

100 mm en 1 h : en extrapolant les statistiques de l'IRM 2016, on arrive à une probabilité annuelle de +/- 0.000001. (TR 1 millions d'année)

NB : 54 mm en 1 h : probabilité de 0.005 d'arriver annuellement (TR 200 ans).

NB : Auderghem

50 mm en 30' : probabilité de +/- 0.00025 d'arriver annuellement. (TR 4000 ans).

	<p>Peut-être y a-t-il confusion entre intensité de pointe et intensité moyenne ? Si votre proposition est de se baser sur une pluie d'intensité de pointe de 100mm/h durant 10 minutes, c'est-à-dire 16,7 mm en 10 minutes, le temps de retour associé est alors de 40 ans.</p> <p>A titre de comparaison, la pluie de temps de retour de 20 ans des pluies de références donne en 10 minutes : 14.8 mm, soit 89% de la valeur que vous proposez.</p>	
Voir les remarques du CODA au PGE précédent et au PFDD	La principale remarque formulée dans cet avis est la question ci-dessus concernant la norme d'adaptation des ouvrages de prévention des inondations.	Bruxelles Environnement

Questions du live – atelier du 26 novembre 2020

Questions/commentaires	Réponses/réactions BE	Qui répond?
A quand des îlots de verdure? et une solution structurelle de ramassage de déchets dans le Canal?	Le Plan de Gestion de l'eau actuel, 2016-2021, a inscrit une action prioritaire (AP 1.39) visant à créer des petites zones "de littoral" qui pourraient être favorable à la biodiversité.	Port de Bruxelles

	<p>Une étude de faisabilité pour l'implantation d'îlots flottants végétalisés sur le canal est actuellement en cours, en collaboration avec Bruxelles Environnement. Les résultats de cette étude sont attendus pour le début de l'année 2021. On espère pouvoir installer un premier projet pilote dans le courant de l'année 2021.</p> <p>Le Port de Bruxelles lutte de manière globale contre la présence de déchets dans le Canal. L'utilisation des deux bateaux nettoyeurs (le Castor et le Bostia) est une mesure concrète pour diminuer la présence de déchets flottants sur le Canal. Ces deux bateaux sont affectés quasi quotidiennement à la collecte des déchets et permettent de récolter environ 200 m³ chaque année. Cette mesure est d'ailleurs inscrite dans le Plan de gestion de l'eau 2016-2021, lequel prévoit dans son programme de mesures l'action prioritaire 1.34 « Assurer la propreté du Canal par élimination des déchets solides ».</p> <p>Trois pièges à déchets flottants sont également présents sur le Canal. Deux d'entre eux sont situés sous le pont Jules de Trooz et le troisième est situé en rive gauche du Bassin Béco. Ils permettent de capturer, de manière passive, les déchets dérivants sur le canal et viennent ainsi renforcer le travail de nos équipes.</p> <p>Des réflexions sont en cours afin de renforcer les actions du Port dans ce domaine, via l'ajout par exemple de nouveaux pièges à déchets ou de barrières permettant de bloquer les déchets afin de faciliter ensuite leur récupération.</p>	
<p>Définir substances émergentes</p> <p>Est-ce que cela inclus les microplastiques?</p> <p>La nouvelle step avec filtration par membrane pourra-t-elle alors filtrer ces substances ? Est-ce le but ? Vous avez prévu des études pour observer une éventuelle évolution positive ?</p>	<p>Il n'existe pas de définition officielle mais si nous devons en proposer une, il s'agirait de substances potentiellement problématiques pour l'environnement et la santé qui ne sont actuellement et globalement pas réglementés par les autorités (au niveau des Etats ou de l'Union européenne). Leur présence dans l'environnement n'est pas systématiquement surveillée. Ces contaminants sont apparus en raison de l'urbanisation croissante, de la modernisation et des progrès technologiques. Il s'agit par exemple des plastifiants, des retardateurs de flamme, des produits pharmaceutiques, des produits de soins personnels, des hormones, des additifs alimentaires, des détergents, des microplastiques (ensemble de substances / particules de plastiques) et des substances perfluorées (PFAS).</p> <p>La filtration membranaire (mise en place à la station d'épuration de Bruxelles-Sud) est un traitement tertiaire qui aura pour but d'améliorer l'abattement des polluants comme l'azote et le phosphore, mais aussi les agents pathogènes. Lors du passage en station d'épuration, certaines substances émergentes sont traitées (totalement ou partiellement) et d'autres non. La diversité de ces substances et leur nouveauté ne permet pas, à l'heure actuelle, de les abattre toutes correctement, d'où l'intérêt de les étudier.</p> <p>Des monitorings continus et ponctuels des stations d'épuration (STEP) ont lieu en entrée et sortie de STEP, cela permet de mesurer l'abattement des pollutions lors de leur passage dans les STEP.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

<p>Est-ce qu'à BXL les eaux usées sont considérées comme une ressource (matières, énergie)?</p>	<p>Les eaux usées peuvent comme démontré ci-dessous être une source intéressante d'énergie. Les investissements de dépôts sont toutefois importants.</p>	<p>SBGE</p>
<p>Dans la présentation sur le maillage pluie, on parlait de rendre l'eau visible dans la ville. Que veut-on dire par cela ?</p>	<p>Au fil du temps, une part importante des cours d'eau, étangs et zones humides a progressivement disparu du paysage bruxellois, tant pour des raisons sanitaires qu'économiques. La Senne a été voûtée et, parallèlement, le Canal s'est construit. L'eau du robinet s'est répandue, reléguant les fontaines à un rôle décoratif. Les rues se sont pavées et le réseau d'égouttage s'est déployé en sous-sol. L'objectif opérationnel majeur consiste à restaurer les rôles essentiels de l'eau en milieu urbain : paysager, historique, patrimonial et culturel.</p> <p>Certains projets repris dans le Plan de Gestion de l'Eau contribuent à restaurer l'eau dans l'environnement paysager et culturel des Bruxelloises et Bruxellois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une « balade bleue » récréative : le projet est de développer une « Balade bleue » qui serpentera à travers la Région, entre les sites de la 2ème couronne et le centre-ville. Elle profitera des berges du canal, des rivières, ruisseaux et étangs, des bassins, des fontaines, etc., mettant en valeur tout ce patrimoine matériel et immatériel (histoire, paysages, art, etc.) lié à l'eau. • Mettre en valeur les cours d'eau, les étangs et les zones humides d'un point de vue paysager et écologique : le Maillage Bleu (réhabiliter, répartir, reconnecter entre eux et entretenir cours et plans d'eau) participe également à l'amélioration du cadre de vie des Bruxellois. C'est ainsi que des projets d'espaces publics de type « parc » ou favorables à la « mobilité douce » intégreront une référence à l'eau. Les anciens lits des cours d'eau seront des lieux susceptibles d'être aménagés en espaces récréatifs. Là où l'eau coule encore sous nos pieds sans que l'on s'en rende compte, les possibilités de remise à ciel ouvert seront analysées. • Pour terminer, le développement du Maillage Pluie par la mise en œuvre de dispositifs tels que des toitures vertes, des noues, des jardins de pluie, des arbres de pluie, des bassins infiltrants, etc. permet de rendre l'eau visible après un orage. L'eau pluviale ne disparaissant pas directement dans le réseau d'égouttage. Le temps d'infiltration varie en fonction du type de sol et du dispositif, ce qui laisse l'eau apparaître pendant quelques heures voir quelques jours. 	<p>Bruxelles Environnement</p>
<p>Comment éviter que l'eau de pluie finisse dans les égouts ?</p>	<p>La gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) est une nouvelle conception de la gestion des eaux de pluie. En Région bruxelloise, elle vient côtoyer et compléter le réseau historique de collecte unitaire, dans une ville ancienne et densément bâtie. Il n'est pas question de remplacer l'un par l'autre, ils remplissent chacun des fonctions complémentaires liées à l'eau, fonctions indispensables à la ville de demain.</p> <p>Historiquement le réseau unitaire reprend les eaux de pluie par défaut, avec les eaux usées. Aujourd'hui, la ville a besoin de valoriser ses eaux de pluie pour lutter contre les effets du changement climatique et maîtriser les coûts de la gestion de l'eau.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

<p>Quelle est la procédure prévue pour recharger les nappes phréatiques ?</p> <p>Un des effets du changement climatique est le fait d'avoir des pluies très intenses et donc des problèmes d'inondation. Y a-t-il des infrastructures spécifiques pour y faire face?</p>	<p>La meilleure solution pour éviter que l'eau de pluie finisse dans les égouts est d'« Investir dans la Nature ». En effet, celle-ci a mis au point le stockage d'eau de pluie le plus performant : le sol. Et qui plus est : le sol végétalisé !</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ il filtre l'eau si elle s'est chargée en particules, avec l'aide de la sphère racinaire ; ➤ il répartit l'eau entre <ul style="list-style-type: none"> - les nappes souterraines : notre meilleur stock d'eau potable ; - le végétal : notre climatiseur/dépollueur tout terrain et gratuit ; - et lui-même, le sol, qui est une vraie éponge. Il est capable de se gorger d'eau, de la retenir puis la restituer aux plantes ou à l'atmosphère quand on en a le plus besoin. <p>Un autre effet positif de cette solution est de multiplier les petites zones de nature en ville. Avec tous les effets positifs que cela comporte, notamment sur la qualité de vie des habitants, le réseau écologique, la biodiversité. Ces petites zones peuvent collecter temporairement l'eau de pluie locale et lui permettent de s'infiltrer lentement dans le sol. Même les espaces urbains denses comme les voiries, les piétonniers peuvent inclure de plus en plus de sols perméables et de végétation, qui est plus à même de stocker l'eau.</p> <p>De son côté, malgré son âge, le réseau d'égout n'est pas encore arrivé à « maturité », autrement dit sa capacité à recevoir des flux d'eau pluviale, n'est pas homogène sur tout son parcours. Des travaux de mise en cohérence de son dimensionnement sont parfois encore nécessaires, au-delà des travaux de rénovation et de réparation. Cela permet aussi de pallier à certains besoins immédiats de protection contre les inondations dans certains quartiers. Cette « mise à niveau » des dimensions du réseau d'égoutage devrait idéalement lui permettre de faire face à une pluie de « temps de retour » de 10 ans (TR 10).</p>	
<p>Est-ce que « bon état » signifie « qualité » ?</p>	<p>Un des objectifs de la directive cadre eau (DCE) est l'atteinte du bon état, soit l'état atteint par une masse d'eau de surface lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bons. Il s'agit donc d'une qualité de l'eau, et de l'environnement aquatique dans son ensemble, à atteindre.</p> <p>Selon la directive cadre eau (DCE), l'état écologique, est composé de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la qualité biologique, c'est-à-dire la vie présente dans un cours d'eau. Il s'agit d'évaluer la présence des organismes et leur diversité. Cinq éléments de qualité biologique sont pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> - les poissons, 	<p>Bruxelles Environnement</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - les macro-invertébrés (ex. des insectes, vers, crustacés, mollusques), - les macrophytes, c'est-à-dire des plantes supérieures (ex. le roseau), - le phytobenthos ; c'est-à-dire des micro- et macro-algues fixées au fond de l'eau (ex. les diatomées), - et le phytoplancton : Algues généralement microscopiques en suspension dans l'eau. <p>2. la qualité physico-chimique des eaux. Sont évalués divers paramètres tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le taux d'oxygène dans l'eau, - la charge organique, - les nutriments azote et phosphore, - la température, - l'acidification mesurée par le pH, - la turbidité mesurée par le taux de matières en suspension, - les sels dissous dans l'eau, <p>3. la qualité hydromorphologique du milieu (caractéristiques physiques des berges, continuité écologique, etc.).</p> <p>L'état chimique, selon la DCE, fait référence à l'évaluation du respect des normes de qualité environnementale (NQE) établies pour les substances européennes dites prioritaires et prioritaires dangereuses. Il s'agit de 45 substances pour évaluer l'état chimique.</p>	
<p>Lors des projets au Marais Wiels, le promoteur prévoyait de pomper l'eau qui sourdait de la nappe phréatique (et qui formait le marais) et la rejeter à l'égout sous l'avenue Van Volxem. La région a repris la main sur le site. On peut supposer que les projets de logements de la RBC ne suivront pas le même schéma, puisque le plan eau suppose de traiter les eaux de pluie là où elles</p>	<p>La région a décidé d'acquérir le Marais Wiels, la friche et le bâtiment classé Le Métropole. L'objectif étant de maintenir la zone du marais et ses abords en y développant un espace vert dans un quartier fortement bâti. Cet espace vert permettra de préserver une biodiversité riche et spécifique des milieux humides, offrir un îlot de fraîcheur dans un objectif de résilience au changement climatique et enfin développer la gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de ce bassin versant. Le marais peut y jouer un rôle de bassin tampon de fond de vallée. Enfin, il est prévu d'augmenter l'offre de logement public en confiant à Citydev la construction d'environ 70 à 80 logements conventionnés.</p> <p>Par ailleurs, la rénovation du Métropole permettra de maintenir une activité économique locale.</p> <p>En ce qui concerne la gestion des eaux de pluies et la préservation du milieu humide, le marais est en interaction avec la nappe. Il est important de maintenir ce lien lors de l'aménagement de l'espace vert et la construction des logements. Une étude va être réalisée pour mieux comprendre les chemins préférentiels entre le plan d'eau et la nappe.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

<p>tombent, pas de les envoyer à l'égout. Merci à vous</p> <p>Les logements prévus au Marais Wiels sont compatibles avec le fait de ne pas pomper le marais ? Ils seront les pieds dans l'eau...</p>	<p>Lors de la construction des logements, il est prévu de maintenir l'eau dans le marais au maximum. Pour ce faire, il est proposé de réaliser un assèchement local à l'aide d'un barrage temporaire. Ceci doit toutefois être validé lors des études préparatoires. Le contour des berges sera redessiné en fonction de l'aménagement global du site.</p> <p>Les eaux de pluies des zones nouvellement imperméabilisées seront bien entendu renvoyées vers le marais.</p>	
<p>Comment assurer la pérennité de l'alimentation en eau potable en RBC eu égard de 1° sa petite surface et donc ses faibles ressources primaires, 2° sa densité de population et donc les besoins en eau qui découle de cette population, 3° la dépendance de RBC à des sources extérieures d'eau potable (captages wallons). Quelles perspectives dans le cadre du nouveau PGE 2022-2027 ?</p>	<p>Par rapport à la Région bruxelloise, il est tout d'abord important de savoir que les ménages y constituent le groupe principal de consommateurs d'eau potable avec environ deux-tiers des volumes fournis par VIVAQUA. Le tiers restant est principalement utilisé par les secteurs industriels et des services. Bien que le nombre d'habitants bruxellois soit en constante augmentation, les volumes d'eau facturés restent globalement stables depuis 2006, démontrant ainsi une réduction de la consommation domestique par personne. Les appareils électroménagers plus économes en eau ainsi qu'une plus grande conscientisation des consommateurs au nécessaire usage rationnel de l'eau sont les deux principaux facteurs expliquant cette diminution. La consommation moyenne domestique bruxelloise est évaluée à environ 35 m³ par an et par personne, en constante diminution. Elle s'inscrit bien en deçà de la moyenne européenne de 55 m³.</p> <p>Ensuite, il faut souligner que l'appareil de production de VIVAQUA, un appareil robuste et diversifié qui se compose 26 sites de captages (dont 25 se trouvent en Région wallonne, l'autre en Région bruxelloise), permet une production annuelle de 131 millions de m³ (chiffre 2019) dont un peu plus de la moitié (68 millions m³) est fourni en Région de Bruxelles-Capitale. Les autres volumes vont vers la Wallonie et la Flandre (contrats de vente d'eau en gros). Pour chacun des sites de captage en Wallonie, VIVAQUA dispose d'une autorisation de captage émise par la Région wallonne. Une redevance de 0,1569/m³ d'eau est d'ailleurs prélevée.</p> <p>Jusqu'à présent, VIVAQUA n'a jamais dû limiter la fourniture d'eau, même en période de canicule. Cependant, ces dernières années de sécheresses successives ont des conséquences sur la réalimentation des nappes phréatiques. De nouvelles solutions en matière d'approvisionnement doivent donc être envisagées. Dans ce contexte, VIVAQUA est en train de mettre sur place un Water Quantity Plan (WQP), plan prévisionnel des ressources en eau, à court (2024), moyen (2030) et long termes (2035).</p>	<p>Vivaqua</p>

	<p>Ce WQP est un des projets prioritaires de VIVAQUA dans le cadre de son plan Stratégique VIVAnext (2019-2024). Il consiste à étudier l'adéquation entre l'appareil de production (les captages, l'adduction et les réservoirs) et les fournitures d'eau (à Bruxelles et pour les ventes d'eau en gros à d'autres distributeurs d'eau) et ce à court (2026, phase 1) et moyen et long terme (2026-40).</p> <p>La phase à court terme du WQP a été finalisée et a conclu à l'adéquation entre l'appareil de production et les fournitures.</p> <p>Les changements climatiques, leurs impacts et les solutions à proposer pour les contrer sont donc intégrés dans le WQP et notamment dans sa deuxième phase (pour la période 2026-2040).</p> <p>L'objectif du WQP est donc de donner des recommandations concrètes et chiffrées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'optimisation de l'appareil de production actuel (des volumes sont disponibles moyennant des études et des investissements) ; • la création de nouveaux captages proches de notre outil d'adduction (avec, entre autres, la possibilité de capter les eaux du socle à Bruxelles) ; • la valorisation d'eau d'exhaure de carrières proches de notre outil d'adduction ; • le cas échéant, à investiguer plus en détail la technique de recharge artificielle d'aquifères. <p>Ces recommandations seront livrées dans le rapport final du WQP qui sera validé fin de l'année 2021 par VIVAQUA.</p>	
<p>Aucune action concrète n'a encore été citée en termes de qualité, de protection et préservation des eaux souterraines dans le cadre de ce futur PGE. Pourriez-vous en citer quelques-unes (voir pointer des priorités :))?</p>	<p>La plupart des mesures prévues dans le cadre de ce plan de gestion sont des mesures de préservation de la qualité de la ressource en eau souterraine, seule la masse d'eau des Sables du Bruxellien fait l'objet de mesures de restauration en raison de sa contamination par les nitrates. Celles-ci sont primordiales pour éviter la détérioration de l'état actuel de la ressource qui est l'un des objectifs d'atteinte de bon état de la DCE.</p> <p>Dans le cadre de la préservation de la qualité de la ressource, les nappes phréatiques (plus superficielles) ainsi que les nappes captives (plus profondes) font l'objet de mesures interdisant tout rejet direct de substances polluantes vers les eaux souterraines. Cela se traduit par l'imposition dans les autorisations de captages (permis d'environnement) de dispositifs spécifiques de protection des têtes d'ouvrages par exemple, et de contrôle sur site des ouvrages existants et des rejets issus des activités à proximité des ouvrages, d'un inventaire et d'un suivi tant des ouvrages faisant l'objet d'autorisation de prises d'eau que de piézomètres permettant le suivi de chantiers.</p> <p>Au droit des nappes phréatiques, des mesures complémentaires afin de limiter le transfert de polluants à travers le sol et le sous-sol vers les eaux souterraines sont mises en œuvre, notamment, en renforçant les conditions d'exploiter prévus au sein des permis d'environnement pour les activités à risque polluantes et leur contrôle (manipulation, stockage et rejets de</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

	<p>substances polluantes vers les eaux souterraines), en poursuivant l'assainissement des sols pollués, en appliquant les programmes de mesures de réduction ou d'interdiction d'usages de pesticides, en optimisant la politique de gestion intégrée des eaux pluviales de façon à infiltrer à travers les sols une eau n'impactant pas la qualité des eaux souterraines,.....</p> <p>Dans le cadre de la restauration de la masse d'eau contaminée en nitrates, les mesures proposées ont été décrites dans la réponse apportée à la question suivante.</p>	
<p>La gestion intégrée des ressources en eau soulève de nombreuses problématiques entre autres la quantité et la qualité des eaux. Parlant de la qualité des eaux souterraines par exemple, on sait que les nitrates sont une entrave à l'atteinte du "bon état". Quelles mesures sont prises pour ce problème?</p>	<p>La restauration de la qualité de la masse d'eau devrait se baser sur une optimisation de la gestion des eaux usées et des eaux de pluies. En effet, selon les résultats d'études menées par Bruxelles Environnement sur l'identification des sources de la pollution par les nitrates, le réseau d'égouttage vétuste contribue à raison de 50 % à la contamination nitrique de la nappe phréatique des sables du Bruxellien.</p> <p>La rénovation du réseau d'égouttage devrait être prioritaire dans les zones de plus grande vulnérabilité de la nappe à savoir les fonds de vallée et particulièrement celle fortement urbanisée de la vallée de la Senne ainsi que dans les zones de protection de captage des eaux destinées à la consommation humaine.</p> <p>Le réseau d'égouttage bruxellois est aujourd'hui complet à 97%. Une extension aux zones non égouttées (les 3 % manquants) devrait permettre notamment la suppression des puits perdants existant et à terme, leur interdiction sur tout le territoire bruxellois. L'obligation de raccordement des habitants au réseau d'égouttage existant et le contrôle de leur raccordement devraient également faire l'objet de mesures.</p> <p>Lorsque l'extension du réseau d'égouttage n'est techniquement et/ou économiquement pas réalisable, des mesures alternatives (station d'épuration individuelle, lagunage, ...) dont l'efficacité épuratoire doit être contrôlée, devraient être mises en œuvre pour collecter et assainir les eaux usées domestiques avant rejet dans le milieu récepteur.</p> <p>En parallèle, le développement d'une stratégie de réduction du volume d'eau de pluie entrant dans le réseau d'égouttage permettrait de limiter sa surcharge, les pertes de celui-ci entraînant par infiltration une dégradation de la qualité des eaux souterraines.</p> <p>Des enquêtes sur les pratiques agricoles liées au permis à risque nitrique (sites hébergeant des animaux, centre de compostage, dépôts de fumiers), sur les pratiques maraîchères urbaines et sur les pratiques non agricoles (fertilisation urbaines des espaces verts publics, privés et récréatifs) devraient être réalisées afin de sensibiliser les acteurs concernés au risque de la contamination en matière de nitrates des eaux souterraines et aux bonnes pratiques agricoles.</p> <p>Les conditions des permis à risque nitrique et leur respect sur site doivent être également renforcés</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

<p>Quid de la législation en cours pour empêcher le rejet des eaux de pompage à l'égout? Quand sera-t-elle d'application?</p>	<p>Depuis le 1^{er} avril 2019, Bruxelles Environnement est compétent pour connaître des demandes de captage d'eau souterraine sur tout le territoire de la Région, qu'il s'agisse de captages permanents ou temporaires.</p> <p>Ainsi, pour les nouveaux permis d'environnement délivrés, la question du renvoi d'eau claire à l'égout est posée et Bruxelles Environnement amène l'exploitant à rechercher des alternatives.</p> <p>Si la législation n'empêche pas en soi les rejets d'eau de pompage à l'égout, elle les dissuade en prévoyant que ces eaux rejetées doivent dorénavant être soumis à une redevance d'assainissement pour les services d'égouttage et d'épuration dont elles bénéficient.</p> <p>Il n'y a toutefois pas d'accord au niveau régional sur le montant de cette redevance pour les eaux pompées à l'occasion de chantier ce qui fait qu'elle ne s'applique pas pour le moment. Un moratoire sur le paiement de cette redevance a en effet été acté. Les opérateurs de l'eau discutent actuellement pour en sortir. Une approbation par le régulateur BRUGEL devra ensuite avoir lieu, ainsi qu'une concertation avec le secteur de la construction.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>
<p>Quand va-t-on limiter l'imperméabilisation des sols?</p>	<p>La lutte contre l'imperméabilisation des sols est un objectif qualitatif inscrit dans le Plan régional de développement durable adopté en 2018.</p> <p>Le règlement Régional de l'Urbanisme (RRU) actuel prévoit de limiter l'imperméabilisation au minimum 50% de la zone de cours et jardin d'une parcelle. Quant au Plan Régional d'Affectation du sol, il prévoit aujourd'hui de conserver minimum 10% de zone perméable (uniquement pour des projets de plus de 5000m²).</p> <p>En ce qui concerne les ambitions politiques sur la limitation de l'imperméabilisation, la Région prévoit de plus en plus de mesures pour éviter l'imperméabilisation des sols à l'avenir. Il n'y a pas pour autant de date précise quand à cet objectif. C'est un travail de longue haleine qui passe notamment par la modification progressive des plans d'urbanisme et d'affectation des sols, entre autres, à travers le temps. Par exemple, le nouveau Règlement Régional d'Urbanisme, en cours de développement, prévoit de viser des objectifs concrets de perméabilisation ou de limitation de l'imperméabilisation des sols à l'avenir.</p>	<p>Cabinet Maron</p>
<p>Qualité des eaux de surfaces - étangs ? possibilité d'oxygénation pour lutte contre algues vertes. envisagé ? quels sont les opérateurs ?</p>	<p>Les étangs situés sur le territoire régional sont soit privés, soit communaux, soit régionaux (gérés par Bruxelles Environnement).</p> <p>Il s'agit principalement de petits étangs stagnants, peu profonds et en surcharge de nutriments (de sources diverses). Cela cause des dysfonctionnements écologiques dont la recrudescence d'algues filamenteuses flottantes, de lentilles, de bactéries toxiques, des périodes d'absence d'oxygène dans l'eau, des fermentations avec dégagement d'odeurs, des mortalités au niveau de la faune, des interdictions d'usage etc.</p> <p>Seule une gestion durable composée de mesures (préventives et éventuellement curatives) complémentaires se renforçant mutuellement, visant à restaurer toute la diversité de tels biotopes, pourra augmenter leur résilience face aux phénomènes extrêmes issus du changement climatique.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

	<p>L'aération mécanique ou par injection d'oxygène n'est malheureusement pas une solution miracle. Son effet reste localisé, son impact environnemental est réel. Son utilité est toute relative quand on prend conscience de la production d'oxygène réalisée par les organismes photosynthétiques vivant dans la masse d'eau.</p>	
<p>Vous avez beaucoup abordé la question de l'impact des changements climatiques sur la gestion de l'eau: juste savoir, la tendance des niveaux de l'eau est-elle à la baisse de ce fait?</p>	<p>Le constat est double et varie qu'il s'agisse des nappes profondes ou non.</p> <p>L'évolution des chroniques piézométriques dans la masse d'eau phréatique des Sables du Bruxellien (la plus proche du niveau du sol) présente une tendance à la baisse depuis une quinzaine d'années, atteignant en certains piézomètres des niveaux d'eau historiquement bas sur une période de plus de 30 ans de données. Cette situation est due à des recharges déficitaires successives de la nappe.</p> <p>Les niveaux piézométriques de la nappe phréatique située au nord-ouest de la région et des nappes captives (plus profondes) restent globalement relativement stables ou sont à la hausse. Certains piézomètres présentent toutefois des tendances légèrement à la baisse pour certains piézomètres situés dans la partie sud des masses d'eau captives.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>
<p>Qui est responsable des déchets non-flottants dans le canal ?</p>	<p>Le Port de Bruxelles est le gestionnaire du canal à Bruxelles et s'occupe dès lors de l'entretien et du bon fonctionnement du canal, des ponts mobiles (pont de Buda et pont des Hospices) et des deux écluses (Molenbeek et Anderlecht). Ceci inclut la gestion des déchets flottants ainsi que le dragage des sédiments qui s'accumulent au fond du canal. Le dragage est indispensable au maintien optimal de la navigation. Le volume des boues draguées sur la période 2019-2020 s'élève à plus de 83 000 m³.</p>	<p>Port de Bruxelles</p>
<p>Quid des assèchements lors des chantiers (omniprésents) ? (grondwater wordt maandenlang opgepompt en in de riolering gedumpt : 1. Wat met de staat van het grondwater 2. Indien werven zouden blijven bestaan, hoe zal het grondwater dan anders worden behandeld.</p>	<p>Rabattre la nappe phréatique pour une construction nécessite l'octroi d'un permis d'environnement (ce n'était pas forcément le cas avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement du 8 novembre 2018, pour les plus petits volumes). L'instruction de ce permis prévoit l'analyse par un spécialiste en hydrogéologie du dimensionnement du rabattement de nappe, de ses incidences hydrogéologiques (piézométrie, pérennité eaux souterraines, conflits d'usages avec d'autres captages et installations géothermiques), géotechniques (tassements absolus et différentiels), environnementales (rejet des eaux exhaures, potentiellement polluées) et des mesures compensatoires prévues (notamment le placement de murs étanches compartimentant la nappe et nécessaires pour limiter les risques en dessous d'un seuil acceptable).</p> <p>Si les conditions du permis sont respectées, le chantier ne peut avoir un impact significatif durable sur la ressource et l'environnement. Dans certains cas, Bruxelles Environnement prévoit un contrôle « chantier » pour vérifier le bon respect des conditions.</p> <p>Concernant le rejet des eaux, des alternatives de valorisation sont en cours avec le projet OpenSource subventionné par Bruxelles Environnement. Le rejet en eau de surface est quant à lui encouragé bien que contraint par l'assurance de l'inexistence d'une pollution.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

	(Cf. aussi la question ci-dessus sur la législation pour empêcher le rejet des eaux de pompage à l'égout)	
Qu'en est-il de demander la séparation des eaux domestiques: les eaux grises (lessives, vaisselles nettoyage, bain/douche) et les eaux vannes (les déchets humains pourraient rejoindre facilement le compost et se transformer en humus au lieu de rejoindre le cycle d'épuration de l'eau)?	<p>En ce qui concerne la généralisation de toilettes sèches (ou à litière biomaitrisée) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tant il est reconnu que cette solution est très favorable si elle est bien menée pour une gestion cyclique de la matière, tant elle est difficilement applicable à l'échelle d'une grande collectivité densément bâtie comme la Région bruxelloise. Certaines tentatives ont été mises en place dans les pays scandinaves, sans pour autant pouvoir être étendues à l'échelle d'une ville. <p>Dès lors, le choix d'une épuration collective a été choisie et jusqu'à aujourd'hui, implique la collecte par réseau d'égouttage. Des investissements importants ont été réalisés pour en améliorer la performance au cours du temps (encore tout récemment).</p> <p>En ce qui concerne la séparation des eaux grises dans le bâti pour la recycler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A titre individuel, il est tout à fait possible d'améliorer notre empreinte « bleue » et de recycler les eaux grises pour des usages où l'eau potable n'est pas nécessaire. Cette pratique est encouragée par la Région, à travers le Guide Batiment durable, et les formations (https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/faire-un-usage-rationnel-de-l-eau.html?IDC=114&IDD=5670) Cependant, les installations de ce type sont encore rares en Belgique et les suivis techniques de celles-ci sont donc difficilement accessibles. 	Bruxelles Environnement
Quel est le budget mis à disposition pour réaliser le Plan gestion eau ? Est-ce qu'il y a assez d'argent pour vraiment solutionner les problèmes des trop pleins d'égouts, déchets dans le canal et manque de nature dans le canal ?	<p>Il est difficile de savoir si « il y a assez d'argent » pour solutionner ces problèmes. Toutes les mesures du Plan de Gestion de l'Eau n'ont pu être mises en œuvre avec les moyens mis à disposition pendant la période 2016-2021. Cependant, le PGE prévoit une dérogation dans le temps pour prolonger le délai de mise en œuvre de ces actions.</p> <p>Par exemple, concernant les trop-pleins, des travaux sur les déversoirs du nouveau Maelbeek, de Molenbeek et Paruck sont en cours, et portent progressivement leurs fruits. A eux trois ces déversoirs comptabilise $\frac{3}{4}$ des déversements des égouts dans la Senne. Pour les travaux réalisés aux déversoirs, à titre d'exemple, les travaux prévus par Vivaqua au Paruck diminueront par 2,5 la charge polluante envoyée vers la Senne.</p> <p>Concernant le manque de nature dans le Canal, les différents organismes qui y travaillent (en particulier Bruxelles Environnement et le Port de Bruxelles) y affectent des ressources nouvelles pour les années à venir. Par exemple le Port, dans son nouveau contrat de gestion (qui commence en 2021), prévoit une végétalisation et renaturation des bords du Canal plus ambitieuse que par le passé.</p>	Cabinet Maron
BE a-t-il une position par rapport à la (très	Il est tout d'abord important de noter que Bruxelles Environnement n'est pas propriétaire ni à la base du projet de développement du terrain appelé la friche Josaphat.	Bruxelles Environnement

<p>malheureuse) imperméabilisation de la friche Josaphat telle que projetée par la région? Le passage du dossier en deuxième lecture au Gvt est prévu pour décembre...</p>	<p>Comme pour chaque Plan d'aménagement directeur (PAD), l'avis de Bruxelles Environnement est sollicité.</p> <p>L'avis de Bruxelles Environnement sur la gestion des eaux du projet actuel du PAD est la suivante :</p> <p>Il est nécessaire de viser le zéro-rejet d'eau pluviale vers le réseau d'égouttage.</p> <p>Pour y arriver il y a deux solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit en gérant toutes les eaux pluviales à la parcelle : infiltration et évapotranspiration, pas de réseau séparatif (ce qui est possible techniquement pour tout nouveau projet). - Soit, si la première option n'est pas possible, par un rejet des eaux pluviales vers les étangs du parc Josaphat. <p>Notre politique de l'eau privilégie fortement la première option.</p> <p>Donc si la gestion à la parcelle n'est pas possible celle-ci doit être démontrée techniquement. Et dans ce cas seulement, le rejet vers les étangs doit être envisagé. Faire un mélange des deux (un peu de gestion à la parcelle et une surverse par un fonçage vers les étangs) est totalement inutile et coûteux.</p> <p>Pour Bruxelles Environnement, une étude hydrologique est nécessaire pour définir comment la gestion à la parcelle (donc sans rejet d'eaux pluviales au réseau d'égouttage) peut être mise en œuvre : quels type de dispositifs est le plus approprié à quel endroit, quels sont les volumes à gérer, comment garantir la qualité de l'eau infiltrée, etc.</p>	
<p>Est-ce que le plan de gestion de l'eau compte respecter les engagements liés à la blue community? Et est-ce que le plan de gestion de l'eau compte travailler sur améliorer l'accès à l'eau dans l'espace public? (boire, sanitaire, douche,...)</p>	<p>La Région s'étant engagée fin 2019 dans la Blue Community, cette dernière se doit d'en respecter les engagements. Néanmoins les engagements principaux (ne plus couper l'eau aux gens qui ne peuvent la payer, ne plus vendre d'eau en bouteille dans les bâtiments et événements municipaux, ne pas renouveler le contrat avec Aquiris (Veolia) pour la station d'épuration Bruxelles-Nord) ne sont pas directement du ressort de Bruxelles Environnement.</p> <p>Le Gouvernement s'est engagé dans sa Déclaration de Politique Régionale à « [soutenir] la multiplication des points d'accès publics à l'eau potable ». Cet élément fera partie intégrante du Plan de Gestion de l'Eau. La Région a notamment prévu un budget conséquent en 2021 pour l'installation de fontaines dans l'espace public, dans un objectif double d'accès à l'eau pour tous et de lutte contre la précarité hydrique.</p>	<p>Cabinet Maron</p>
		<p>SBGE</p>

<p>Est-ce qu'à BXL il y a une séparation des effluents à la source en fonction des options de valorisation?</p>	<p>La RBC s'oriente vers une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP). Elle veut favoriser la gestion à la parcelle des EP de manière à favoriser la réalimentation de la nappe, la lutte contre les îlots de chaleur et la biodiversité. Lorsqu'une gestion à la parcelle n'est pas possible, nous favorisons l'envoi des eaux pluviales vers le réseau de surface, et si ce n'est pas possible, nous acceptons l'envoi vers le réseau d'égouttage après tamponnage. Hormis ces aspects, il n'y a pas en RBC de séparation des effluents à la source dans l'optique d'une valorisation. Le réseau d'égouts à Bruxelles est en très grande majorité unitaire c'est-à-dire qu'il reprend à la fois les eaux usées liées à l'activité humaine mais aussi les eaux de pluies. C'est ce mélange d'eau qui aboutit aux stations d'épuration afin d'être épuré avant rejet dans le milieu naturel.</p>	<p>Vivaqua et SBGE</p>
<p>Est-ce que des mécanismes de primes sont envisagés pour l'installation de système de récupération des eaux grises? et est-ce que plus globalement une réflexion est prévue par rapport aux eaux grises dans le PGE?</p>	<p>Cette pratique est mise en valeur par la Région, à travers le Guide Batiment durable, et les formations techniques en gestion de l'eau données par Bruxelles Environnement. (https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/faire-un-usage-rationnel-de-l-eau.html?IDC=114&IDD=5670) Cependant, les installations de ce type sont encore rares en Belgique et les suivis techniques de celles-ci sont donc difficilement accessibles jusqu'à présent. Il n'est pas à l'ordre du jour de prévoir des primes pour ce type d'installations à l'heure actuelle, les efforts (primes et études) sont mis sur la réutilisation des eaux de pluie (moins chères à l'installation et plus accessible en terme de mise en œuvre et de suivi) et sur la réutilisation à grand échelle d'eaux épurées par les stations d'épuration. Une réflexion pour l'octroi de primes « récupération eaux pluviales » pourrait être intégrée dans le prochain PGE.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>
<p>Quid de la tension et du dialogue entre les besoins de conservation/préservation/amélioration de la biodiversité, des maillages bleus et verts et toutes actions allant dans le sens d'une limitation des conséquences du réchauffement climatique et de la perte de biodiversité à l'échelle de la RBC et les besoins de</p>	<p>C'est la quadrature du cercle, le résumé de l'exercice politique en permanence : trouver le meilleur équilibre entre les besoins des uns et des autres. Il y a lieu de développer tous ces aspects écologiques en prenant en compte cette croissance démographique qui rend plus complexe les objectifs environnementaux de la Région. Toute la difficulté réside dans le fait de trouver le meilleur équilibre entre ces diverses tensions tant du point de vue politique qu'économique, social et bien sûr environnemental.</p>	<p>Cabinet Maron</p>

<p>pression immobilière, d'accès au logement (globalement, les conséquences de la croissance démographique forte en RBC) ?</p>		
<p>Avant de désimpermeabiliser, peut-être ne pas imperméabiliser ce qui ne l'est pas encore (friches)</p>	<p>Les besoins ne sont pas les mêmes selon la commune concernée, par exemple, et il faut trouver le meilleur équilibre entre les besoins qui nécessitent une imperméabilisation des sols et ceux qui, au contraire, favorisent une désimpermeabilisation. Néanmoins, il existe de plus en plus d'outils et de mécanismes qui obligent à un minimum de désimpermeabilisation ou de préservation de zones perméables dans les grands projets fonciers/immobiliers en RBC. La tendance actuelle générale penche vers de plus en plus de désimpermeabilisation ou de préservation de zones perméables à tous les niveaux, même si c'est un combat de longue haleine.</p>	<p>Cabinet Maron</p>
<p>Des primes existent-elles pour inciter les citoyens à réaliser ces aménagements?</p>	<p>Quelques aides existent en région bruxelloise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout d'abord les primes à la rénovation de l'habitat qui sont à demander à Urban Brussels. Ces primes permettent de financer des travaux pour des citernes de récupération - Il est également intéressant de se renseigner si des primes communales existent. C'est le cas par exemple pour la Ville de Bruxelles <p>Les citoyens peuvent se mobiliser et proposer un projet dans le cadre de l'appel à projets « Inspirons le quartier ». Cet appel à projets permet un financement à l'échelle du projet et un accompagnement d'une asbl.</p> <p>Toutefois, un système de primes régionales pour réaliser des aménagements de gestion intégrée des eaux pluviales dans l'espace public n'existe pas à l'heure actuelle.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>
<p>On parlera aussi de la quantité de consommation ?</p>	<p>Tous les sujets des prochains ateliers participatifs n'ont pas encore été fixés. Il est donc tout à fait probable que le sujet de l'utilisation rationnelle de l'eau soit également abordé lors d'une prochaine rencontre citoyenne.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>

Compilatie:

Hebt u opmerkingen of suggesties?	LM reacties	Qui répond?
<p>Watertonnen om water van daken te stockeren via dakgoot.</p> <p>Premies uitvaardigen voor het gehele Brusselse Gewest voor regenwatertonnen die niet beperkt zijn in het aantal liter. Nu heeft enkel Brussel-Hoofdstad zo'n premie. Ik kan als Everenaar niet genieten van zo'n premie en wil heel graag regenwater opvangen voor mijn (moes)tuin.</p>	<p>Les citernes de récupération et de réutilisation de l'eau sont évidemment promues par Bruxelles Environnement.</p> <p>Certaines communes offrent également des primes pour leur installation.</p> <p>Au niveau régional, actuellement seul Urban Brussels permet de financer des travaux pour des citernes de récupération.</p> <p>C'est donc une réflexion qui pourrait être intégrée dans le prochain PGE.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>
<p>Wat bij grote infrastructuurwerken en verouderde riolering. Wat met straatvervuiling en gevaarlijke of risicovolle uitbatingen.</p>	<p>Actuellement, la rénovation des égouts réalisée par VIVAQUA se fait essentiellement à l'opportunité de chantiers. L'objectif du plan de gestion de l'eau précédent était fixé à 20 km/an de rénovation du réseau d'égouttage. Ce chiffre n'est pas encore atteint mais la planification va ultérieurement intégrer de multiples autres facteurs comme l'environnement, l'impact social.</p> <p>La pollution liée aux eaux de ruissellement est surtout problématique sur les voiries denses. Bruxelles Environnement favorise une gestion intégrée pour abattre la pollution comme notamment l'aménagement de noues pour filtrer la pollution de l'eau avant son infiltration.</p> <p>En parallèle, BE mène des études pour évaluer comment améliorer la réduction de ces pollutions (ex. études des HAPs, métaux lourds)</p> <p>Les entreprises sont soumises à PE pour leurs rejets vers les égouts. Dans ce permis, un traitement autonome est parfois demandé pour abattre la pollution en plus des STEPs collectives. BE augmente ses connaissances pour identifier si des actions supplémentaires doivent être prises contre les polluants problématiques.</p>	<p>Bruxelles Environnement</p>